



pension alimentaire a revoir vu les charges de loyer depuis latt

Par **yoyo0105**, le **04/11/2010** à **08:02**

bjr voici ma question

étant divorcée ayant a ma charge ma fille de 12 ans bientôt 13 en décembre et étant au rsa je perçois une pension alimentaire mensuel de 150 euros pour ma fille ce montant depuis septembre 2009 ma etee accordée alors que habiter chez mon père et avez aucune charge de loyer aussi bien loyer edf etc

depuis février de cette année 2010 j ai un logement a moi et ayant des frais de charge le loyer étant de 450 euros et 60 euros mensuel edf et 20 euros de remboursement de la caution ayant maintenant des charges depuis février est t il possible de revoir le montant de la pension alimentaire de ma fille etant toujours au rsa
merci de votre reponse

Par **Domil**, le **04/11/2010** à **11:49**

Vous pouvez demander une réévaluation au juge.

Par **yoyo0105**, le **04/11/2010** à **12:42**

merci de votre réponse

d'oisge prendre un avocat? ET pensez vous que j ai droit y til eu des cas semblable?

merci encore de la rapidité de votre réponse